



# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement numéro 369-2014 intitulé: RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA ZONE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC », a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le mardi 27 mai 2014.

Le règlement **numéro 369-2014** vise à rendre applicables certaines dispositions réglementaires concernant la protection de la zone et des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole permanente telle que définie à la LPTAA.

Le règlement **numéro 369-2014** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 30<sup>e</sup> jour de mai deux mille quatorze.**

---

Luc Bossé, directeur général et secrétaire-trésorier



# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement numéro 370-2014 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2011 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE », a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le mardi 27 mai 2014.

Le règlement **numéro 370-2014** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 2<sup>e</sup> jour de juin deux mille quatorze.**

---

Luc Bossé, directeur général et secrétaire-trésorier